

SPECIAL VERRE

S.à r.l. au capital de 8385 €

1 RUE AMPERE

67118 GEISPOLSEIM / GARE

www.specialverre.com

Tel: 03 88 67 48 67 specialverre@wanadoo.fr

R.C. Strasbourg 73 B 359 - Siret 728 400 896 00037 - Code NAF 2319Z - TVA: FR 86 728 400 896

B.N.P. Strasbourg Bourse 30004 00499 00020873654 45 - C.C.P. Strasbourg n° 878-37 K

IBAN FR76 3000 4004 9900 0208 7365 445 BIC BNPAFRPPSTR N°EORI: FR72840089600037

Lieu de livraison

Lilly France

Christine KERN

ZA Rue du Colonel Lilly

67640 FEGERSEIM

REDUCIO

5 rue du Talus

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

N° Client: 5046

N° intracommunautaire : FR90750635690

Facture en Euros

Page 1

NUMERO	DATE	REFERENCE	MODE DE LIVRAISON
21516721	26/06/24	CDE N°ZB-702139 DU 29.05.24 BL N°2406024 DU 18.06.24	Spécial Verre

Référence	Désignation	Qté	P U HT	Rem.	P U HT Net	Montant HT	*
AO1	TUBE EN U POUR MONTAGE ARSENIC SELON CROQUIS	5,00	65,50		65,50	327,50	10
AO1	TUBE Ø 30MM FOND ROND LONGUEUR 375MM	1,00	28,50		28,50	28,50	10
134013327	PIPETTE JAUGEE USP 1 TRAIT 1ML HIRSCHMANN® (COND.12 PIECES)	24,00	3,98		3,98	95,52	10
211063604	BECHER FB 250ML DURAN®	10,00	4,73		4,73	47,30	10

Code	Base	Taux	Montant
10	498,82	20%	99,76
Total	498,82		99,76

Total HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
498,82	598,58	0,00	598,58

TVA payée sur les débits Virement échéance 31/08/24

Conditions générales de vente

Nos marchandises, même franco voyagent aux risques et périls du destinataire. Toutes réclamations de casse ou autre ne peuvent être considérées que si elles sont signalées au reçu du transporteur ou verbalement à notre livreur. **CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE** : Les marchandises livrées demeurent la propriété de la Sté SPECIAL VERRE jusqu'au complet paiement de leurs prix, frais annexes éventuels et taxes selon la loi n°80-335 du 12-5-1980.

Règlement à 45 jours fin de mois.

Les factures sont payables sans escompte. En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, des intérêts de retard de 1,50% par mois seront exigés.

En cas de recouvrement par les voies contentieuses, le client défaillant est tenu de nous payer, en dehors des frais légaux, une somme de 15% à titre de clause pénale et une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ (art.L441-3 du code du commerce).

Lieu de juridiction: STRASBOURG

Facture établie par ordinateur. Dispensée de la certification et de la signature. Décret 58-1030 de 1.11.1958